

**FORMULAIRE DE DEMANDE
D'AUTORISATION DE STATIONNEMENT**

DEMANDEUR

Particulier : Nom.....Prénom.....Date de naissance.....

Adresse.....

Code Postal :Ville :

☎ :✉ e. Mail.....

OU **Entreprise** : Nom de l'entreprise.....

Nom du responsable.....

Adresse.....

☎ :✉ e. Mail.....

N° de Siret (obligatoire) :

NATURE DE L'INTERVENTION OU DES TRAVAUX

.....

ADRESSE DES TRAVAUX

N° et Nom de la voie.....

DATES D'INTERVENTION

.....

y compris Week - end ☐ et/ou Jours fériés ☐

VÉHICULE(S) UTILISÉ(S)

- type :tonnage(PTAC).....

OCCUPATION DU DOMAINE PUBLIC

stationnement : - nombre de places à réserver :

OU - sur trottoir ou gênant :

.../...

Le pétitionnaire s'engage à se conformer à tous les règlements et textes en vigueur liés à l'occupation du domaine public, à régler les droits de voirie éventuels et les redevances liées au stationnement payant. Toute demande devra parvenir à la Police Administrative **15 jours** avant la date de début des travaux.

Déposé le.....

Signature

(Extrait de la Délibération du Conseil Municipal du 19 décembre 2024)

(TARIFICATION 2026)

En cas de dépassement des dates indiquées, une autorisation complémentaire devra être sollicitée et les droits de voirie complémentaires réglés selon les mêmes formes.

En cas de durée ou de surface d'occupation du domaine public inférieure aux prévisions, le montant des droits sera inchangé et aucune réclamation ou demande de dégrèvement ne sera reçue.

OCCUPATION DU DOMAINE PUBLIC

Pour toute redevance inférieure à 15€, la preuve du paiement de cette dernière devra être adressée par mail à police-administrative@salondeprovence.fr afin que l'arrêté puisse vous être délivré.

<i>TAXE</i>	<i>TYPE D'AUTORISATION</i>	<i>OBJET</i>	<i>TARIF 2026</i>
Droit de voirie et produits des Permis de stationnement provisoires	Stationnement zone payante	Mise en place par le Pétitionnaire	17,00€/J et par emplacement
Droit de voirie et produits des Permis de stationnement provisoires	Stationnement hors zone payante	Mise en place par le Pétitionnaire	5,00€/J et par emplacement
Droit de voirie et produits des Permis de stationnement provisoires	Zone habituellement interdite		20,00€/J et par véhicule
Stationnement sur chaussée gênant la circulation			15,00€ la ½ journée
Stationnement sur chaussée interdisant la circulation			30,00€ la ½ journée
Frais de dossier		Instruction	5€ par dossier

A retourner à la Police Administrative
e-mail : police-administrative@salondeprovence.fr
☎ 04. 90. 44. 89. 62

**DEMANDE DE DEROGATION
DE TONNAGE > 3,5T**

Nom de l'entreprise.....

Adresse.....

.....

Mail.....

Téléphone.....

Tonnage des véhicules..... Longueur des véhicules.....

Nombre d'essieux.....

Nature de l'intervention ou des Travaux.....

Adresse du chantier.....

OBLIGATOIRE Voies empruntées (lister **toutes** les voies empruntées par le véhicule de son entrée à sa sortie de la commune) :

.....

.....

(Il vous appartient de vous assurer que le gabarit du véhicule permet la circulation et la giration de celui-ci dans toutes les rues renseignées par vos soins)

Date(s) d'intervention :

Fait à Salon de Provence

Le demandeur,

Le.....

Avis Voirie

☐ Soumis à Dérogation de tonnage

☐ Non soumis à Dérogation de tonnage

☐ Autorisé

☐ Refusé

Police Administrative

☎ 04. 90.44.89.62 –

e-mail : police-administrative@salondeprovence.fr

